



FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC DE LA MAIRIE

« Chasse aux œufs »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.417-6,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la sécurité de la manifestation précitée organisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Verson à l'occasion d'une chasse aux œufs dans l'enceinte dit du parc de la mairie.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la réglementation pour le bon déroulement de la manifestation « chasse aux œufs » le samedi 04 avril 2026 de 08h00 à 12h00.

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les usagers du parc,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Le parc de la mairie, situé au 29 rue de l'église à Verson (14790), sera fermé à la circulation des véhicules le samedi 04 avril 2026 de 08h00 à 12h00.

ARTICLE 2: Le stationnement à cette même adresse sera interdit dans la même amplitude horaire.

ARTICLE 3 : Le portail carrossable d'entrée principale du parc sera verrouillé pour obstacle permanent et fixe selon les prescriptions du plan Vigipirate, le temps nécessaire à la manifestation.

ARTICLE 4 : L'accès des riverains du 29 rue de l'Église ne pourra avoir lieu dans l'enceinte précitée. En conséquence, ils devront prendre leurs dispositions.

ARTICLE 5 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1^{er}, les véhicules de premiers secours, forces de police et organisateurs seront autorisés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Évrecy,
- M. le Chef de la Police Municipale de Verson,
- M. le Président du SDIS,
- M. le responsable technique secteur Ouest de Caen la Mer,
- M. le Responsable technique espaces vert- propreté urbaine secteur Odon,
- M. le Responsable chargé de coordination et suivi opérationnel des travaux Sud/Secteur Odon,
- M. le Responsable-adjoint Technique de coordination des collectes/Secteur Nord et Ouest de la CU,
- M. le Responsable des Services Techniques de VERSON,
- M. le directeur du pôle enfance
- Mme la coordinatrice du Conseil Municipal des Jeunes
- Mesdames, Messieurs les habitants du 29 rue de l'Église,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VERSON, le 18 mars 2026
l'Adjoint au Maire
Claude LEBOURGEOIS